



EXTERNAT NOTRE DAME  
 ECOLE COLLÈGE LYCÉE  
 43, AVENUE MARCELIN BERTHELOT  
 38100 GRENOBLE  
 TÉLÉPHONE : 04.76.86.68.10  
 WWW.EXTERNATNOTREDAME.FR



HANDBALL POLE-SUD-38  
 ECHIROLLES-EYBENS  
 GYMNASSE JEAN VILAR  
 2 RUE JEAN VILAR  
 38130 ECHIROLLES  
 TÉLÉPHONE : 04.76.29.43.86  
 (TÉL DU BUREAU AU GYMNASSE  
 AVEC RÉPONDEUR)  
 HBPOLESUD38@FREE.FR  
 OU  
 HTTP://HBPOLESUD38.FREE.FR



Invitation au test de repérage de la Section Sportive Hand Ball de l'Externat Notre Dame pour la rentrée 2012-2013, le Mercredi 08 Février 2012 de 13 h 30 à 16 h 30 au gymnase de l'Externat Notre Dame (entrée chemin de GORDES, arrière établissement côté gymnase)  
 Inscriptions auprès de Pauline MOREAU (B.E. club) ou Mme DUFOUR - FORT (Professeur E.P.S.) avant fin Janvier 2012.

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT  
 MR HAMEL

MME DUFOUR - FORT  
 PROFESSEUR E.P.S.

BREVET D' ETAT  
 P. MOREAU

LE PRÉSIDENT  
 MR PIRELLO

## CONCILIER SES ETUDES ET LE HAND BALL

C' est possible avec le club de pôle sud Hand ball 38  
 Pour toute information merci de contacter N. DUFOUR – FORT  
 au 04 76 86 68 27 ou nathalie.fort@externatnotredame.fr



## SECTION SPORTIVE HAND BALL

### Dossier de candidature Saison sportive 2011 . 2012



ville d'Echirolles



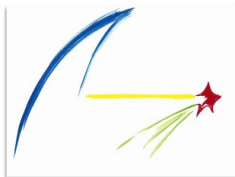
ville d'Eybens



Brié & Angonnes

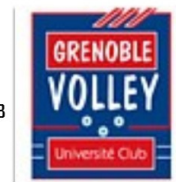


*On est tous handballeurs*



EXTERNAT NOTRE DAME  
ECOLE COLLÈGE LYCÉE  
43, AVENUE MARCELIN BERTHELOT  
38100 GRENOBLE  
TÉLÉPHONE : 04.76.86.68.10  
WWW.EXTERNATNOTREDAME.FR

GYMNASSE MALHERBE  
108 AVENUE JEAN PERROT  
38100 GRENOBLE  
TÉLÉPHONE : 04.76.25.58.03  
WWW.GVUC.FR



Invitation au test de repérage pour la Section Sportive Volley Ball de l'Externat Notre Dame pour la rentrée 2012-2013, le mercredi 08 février 2012 de 13h30 à 16h 30 au gymnase MALHERBE.

Inscriptions auprès de Mr Gillet (B.E. club) ou Mme DUFOUR - FORT (Professeur E.P.S.) avant fin Janvier 2012.

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT  
MR HAMEL

MME DUFOUR - FORT  
PROFESSEUR E.P.S.

BREVET D' ETAT  
Y. GILLET

LE PRÉSIDENT  
MR DEPORTES

## CONCILIER SES ETUDES ET LE VOLLEY BALL

C' est possible avec le club du GVUC VOLLEY BALL  
**Pour toute information merci de contacter D. BESCOND**  
au 04 76 86 68 27 ou [didier.bescond@externatnotredame.fr](mailto:didier.bescond@externatnotredame.fr)

## SECTION SPORTIVE VOLLEY BALL

Dossier de candidature  
**Saison sportive 2011 . 2012**



# SECTION SPORTIVE HAND BALL - VOLLEY BALL

## I - Objectifs :

- Permettre la pratique soutenue du sport tout en continuant une scolarité normale.
- Accéder à une pratique de bon niveau : donner la meilleure préformation possible à des jeunes handballeurs et volleyeurs de la tranche 11/13 ans.
- Poursuivre des études tout en ayant des heures d'entraînements aménagés en partenariat avec le club.

## II - Encadrement:

- Les séances d'entraînements seront encadrées par des entraîneurs diplômés d'Etats, des clubs de Pôle sud 38 Hand-ball et GVUC Volley-ball et coordonnées par un professeur E.P.S. de l'Externat Notre Dame. Le professeur coordinateur fait le lien entre les familles, les professeurs et les entraîneurs de la section.

## III - Complémentarité « Club » et « Section Sportive »

L'enfant est <i>déjà inscrit dans le club partenaire</i>	L'enfant <i>n'est pas inscrit dans le club partenaire et a été repéré pour rentrer en section sportive</i>
<p><b>I a) - Pour un enfant entrant en 6<sup>ème</sup> /5<sup>ème</sup> :</b> 1h 30 d'entraînement hebdomadaire le jeudi de 16h à 17h 30 pour le Hand-ball au gymnase de l'E.N.D. pour le Volley-ball au gymnase de Malherbe</p> <p><b>I b) - Pour un enfant entrant en 4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup>:</b> 1h 30 d'entraînement sur les mêmes lieux le mardi de 16h à 17h 30 pour le Hand-ball au gymnase de l'E.N.D. pour le Volley-ball au gymnase de Malherbe</p> <p><b>II - Entraînement ou compétitions avec l'A.S du collège le mercredi</b> pour les minimes : de 12h 30 à 14h 15 (volley-ball) de 14h 15 à 16h (hand-ball) pour les benjamins : 13h 30 à 15h 30</p> <p><b>Votre enfant peut alterner le mercredi entre l'entraînement en club ou au collège en A.S.</b></p> <p><b>La compétition A.S. et Club est OBLIGATOIRE</b></p> <p><b>III a) Pour un enfant entrant en 6<sup>ème</sup> :</b> 1 entraînement hebdomadaire avec le club</p> <p><b>III b) Pour un enfant entrant en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> :</b> 2 entraînements avec le club (dans lequel l'élève est licencié) et les compétitions</p> <p><i>Ce 2<sup>ème</sup> entraînement en club n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> Trimestre, il sera aménagé et proposé par l'entraîneur et le coordinateur de la section si les résultats et le suivi scolaire et sportif sont favorables à une charge d'entraînements supplémentaires.</i></p>	<p><b>I a) - Pour un enfant entrant en 6<sup>ème</sup> /5<sup>ème</sup> :</b> 1h 30 d'entraînement hebdomadaire le jeudi de 16h à 17h 30 pour le Hand-ball au gymnase de l'E.N.D. pour le Volley-ball au gymnase de Malherbe</p> <p><b>I b) - Pour un enfant entrant en 4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup>:</b> 1h 30 d'entraînement sur les mêmes lieux le mardi de 16h à 17h 30 pour le Hand-ball au gymnase de l'E.N.D. pour le Volley-ball au gymnase de Malherbe</p> <p><b>II - Entraînement ou compétitions avec l'A.S du collège le mercredi</b> pour les minimes : de 12h 30 à 14h 15 (volley-ball) de 14h 15 à 16h (hand-ball) pour les benjamins : 13h 30 à 15h 30</p> <p><b>Votre enfant doit obligatoirement participer et s'engager activement à l'A.S du collège.</b></p> <p><b>III a) Pour un enfant entrant en 6<sup>ème</sup> :</b> 1 entraînement hebdomadaire avec le club n'est pas obligatoire</p> <p><b>III b) Pour un enfant entrant en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> :</b> 1 entraînement avec le club avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre (prévoir l'inscription en club avant la fin septembre)</p>

**V - Admission à la Section Sportive**

Pour être admis en Section Sportive (SSS) l'élève doit avoir subi un test de repérage et être admis dans l'établissement.

- pour les élèves de l'Établissement (CM2 à 5<sup>ème</sup>), **semaine du 23 au 27 Janvier 2012.**
- pour les jeunes hors établissement, le **mercredi 08 Février 2012 de 13h 30 à 16h 30.** Ce 2<sup>ème</sup> test regroupera des jeunes affiliés en club, des élèves déjà inscrits en SSS, des élèves repérés en interne : **un carton d'invitation sera donné en Janvier 2012 par le Brevet d'Etat et le Professeur E.P.S.**
- Etre apte médicalement avec une santé permettant d'envisager une scolarité normale avec des heures de pratique physique supplémentaires
- Etre licencié(e) au club partenaire (facultatif lors de la 1<sup>ère</sup> année en section)

A l'issue des « Tests de repérage », une liste d'admission sera communiquée par voie d'affichage au sein de l'établissement. Places limitées.

**VII – Engagement au sein de la Section Sportive :**

- Il faut être disponible sur les créneaux horaires d'entraînements SSS du Mardi 16h – 17h 30 (4<sup>èmes</sup>/3<sup>èmes</sup>) et jeudi 16 h – 17h 30 (6<sup>èmes</sup>/5<sup>èmes</sup>) et ne pas avoir d'autres activités culturelles ou sportives autre que l'activité vécue en Section Sportive afin de pouvoir s'engager en club (compétitions) et en A.S. le mercredi.
- Un élève inscrit en SSS qui ne participe pas à l'Association sportive avec assiduité ne sera pas repris l'année suivante. *L'inscription en SSS Volley ball donne la gratuité de la licence FFVB pour le club de Volley ball exclusivement. Inscription en CLUB JEUNE FFVB (partenariat entre le comité, la ligue et l'UGSEL -sport scolaire-).*
- L'inscription en SSS est remise en cause pour l'année suivante dans le cas où l'élève a un avertissement à l'un des conseils de classes annuels ou des absences répétées aux entraînements
- L'inscription est un acte volontaire qui doit être suivi d'un engagement réfléchi. Tout entretien (durant l'année) sur le suivi scolaire et le comportement entre la famille, le Brevet d'Etat et le coordonnateur de la SSS peut aboutir à une suspension de l'élève en SSS l'année suivante voir l'année en cours dans certains cas.
- Bien réfléchir avant tout engagement et l'élève inscrit en SSS doit être disponible et ne doit pas être susceptible (ou dans le besoin) de suivre des A.I. (Aides Individualisées proposées en Mathématiques et Français placées parfois sur le même créneau horaire). Savoir que la SSS est incompatible avec une demande en classe Théâtre proposée à l'Externat Notre Dame.

**VIII – INFORMATIONS : Journée « PORTES OUVERTES » au Collège Lycée Externat Notre Dame**

Le VENDREDI 16 MARS de 17 h à 19 h 00 et le SAMEDI 17 MARS 2012  
de 9 h à 12 h

**IX – Aspect scolaire**

- La section à dominante Hand ball et Volley ball débouche **en Seconde sur l'enseignement d'exploration (7h d' E.P.S.), et l'enseignement de complément en cycle Terminale (4h d' E.P.S.)** avec le choix possible d'une dominante pour le baccalauréat (coefficient 4 au total au baccalauréat en E.P.S.)